

# Rapport d'activité

Association Nouveau Départ

**ASSOCIATION NOUVEAU DÉPART**

## Le mot de la présidente

### Un départ, ça se prépare...

Trop souvent, les personnes n'ayant pas vécu de violence pensent que tout est facile, qu'il suffit d'aller porter plainte pour qu'on soit défendu.

Malheureusement, les plaintes ne sont trop souvent pas entendues par manque de preuves, des émotions trop intenses nous empêchant de nous exprimer de manière factuelle.

Imaginons être sur la route. On sort en famille et tout à coup, un véhicule arrive à toute vitesse à contre sens. Nous ne pouvons éviter l'accident.

Notre véhicule est pulvérisé par la violence du choc. Plus aucun survivant dans notre véhicule ni dans celui d'en face.

Les personnes qui interviennent pour tenter de vous extraire prennent sur eux au moment de l'intervention, qui peut durer plusieurs heures.

Une fois chez elles, ces personnes peuvent vivre le contre-coup de la violence de l'accident. Il est primordial que, dans ces moments-là, on puisse compter sur quelqu'un, une épaule solide.

Il en va de même pour les victimes de violence.

Notre association est là pour offrir l'épaule et le courage nécessaire aux personnes victimes de violence.

Grâce au soutien de chacun de vous, nous pouvons, de manière sereine, offrir cette épaule et le nécessaire à toutes les victimes.

La violence peut toucher tout le monde, y compris vous.



## Notre activité en pleine croissance

L'année 2025 a été marquée par l'augmentation des féminicides en Suisse.

D'après le site contre les féminicides, 27 cas ont été identifiés sur le territoire helvétique.

<https://contre-les-feminicides.ch/27eme-feminicide-en-suisse-en-2025/>

Nous nous souvenons notamment du cas d'Epagny, juste avant le week-end de Pâques.

Beaucoup de personnes ont ressenti le besoin de nous appeler afin de vérifier si ce qu'elles vivent au sein de leur foyer est normal ou non.

Beaucoup de personnes ont pu, par leurs propres moyens, aller faire un constat médical auprès de l'hôpital de leur région et se rendre dans un centre LAVI pour ouvrir un dossier afin de pouvoir bénéficier de leurs prestations propres.

Toute personne victime de violence, bénéficiant des 4 heures d'avocat financées par la LAVI, n'a pas à rembourser l'assistance judiciaire (art. 30, sur la loi d'aide aux victimes).

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2008/232/fr>

Il nous est difficile de faire une statistique concrète.

Cependant, nous avons en moyenne :

250 appels par année liés à la violence au sein de la famille ;

6 à 8 sacs d'hygiène et alimentaire distribués chaque année ;

3 à 4 cas lourds nécessitant un accompagnement sur 3 à 4 semaines.

## Bilan et budget pour notre association

Bilan comptable 31,12,2025			
<b>Actif</b>			<b>Passif</b>
			achat materiel 1578,75
			Assurance 801
Caisse 692			site internet 863,98
Banque 2269,45			impot et divers 1081,7
Bon 0			frais fonctionnement 584,26
Stock matériel 3430			dépense divers partenariat ag 50
carte cinéma 290			aide 505,55
			frais de representations 308,75
			frais de déplacement 214,8
			frais bancaire 1,6
			Cotisations divers associations 290
total	6681,45		6280,39
Résultat	Bénéfice de	401,06	

Budget 2026
-------------

Entré

sortie

Cotisations Membre	500		Cas lourd	3000
Partenariat	1500		frais de fonctionnement	500
Dons privés	3000		assurance	800
Dons Société	2000		frais partenariat	200
Subventions	0		sac de secour	600
aide non alimentaire	1300		assemblé général	200
			site internet	800
		8300		6100

## L'apport concret de notre association aux victimes

Dans le cadre de notre association d'aide aux personnes victimes de violences, nous intervenons de plusieurs manières, notamment par :

1. Une écoute téléphonique, avec une possibilité de rencontre.
2. Un accompagnement auprès de différentes instances (médecin, LAVI, avocat, tribunaux).
3. Offre de solutions de sécurité à la personne, notamment système MONSHERIF, SORORITY avec une éventuelle pose de système d'alarme chez la personne.
4. Un retrait sécurisé de la personne afin de la mettre en lieu sûr.
5. Service de « taxi », permettant le transport des enfants et des adultes. Service facturé au km au bénéficiaire.
6. Service de passation d'enfant. Service facturé au bénéficiaire.

Début 2025, notre association a acquis 20 boutons MONSHERIF. 10 boutons MONSHERIF ont été

distribués à des victimes, 2 boutons ont été fournis à 2 de nos bénévoles.

## Description de quelques interventions

En 2025, l'association est intervenue au moins 5 fois en 6 mois :

1. Une jeune mère, ayant une charge mentale énorme, a eu besoin d'un bouton MONSHERIF ainsi que de l'application sorority, son compagnon de l'époque étant violent. Elle a eu besoin d'une séance d'hypnose, prise en charge à 80% par notre association, pour se délier de l'emprise qu'il exerçait sur elle. D'après les dernières nouvelles, elle a pu faire appel à un avocat pour faire partir son ex-mari.
2. Une dame d'environ 50 ans, a appelé notre association à l'aide par le biais d'une amie. Notre directrice est allée la chercher chez elle pour l'emmener à l'hôpital. C'est une dame souffrant de négligence médicale imposée par son ex-mari. Elles ont quitté Nendaz pour l'hôpital de Rennaz, afin d'éviter son ex-mari. Un voisin a retenu ce dernier environ dix minutes, ce qui leur a permis d'arriver avant lui. Le lendemain, elles sont reparties faire de réels examens médicaux, et lui faire faire une hospitalisation sociale qui a duré 3 semaines. Ce cas a coûté à l'association environ CHF

1'000.- (trajets, produits d'hygiène, vêtements et les CHF 50.- fournis à cette dame. Il a fallu aussi laver ses vêtements - CHF 25.- par kilos de linge dans un hôpital). Ayant soupçonné un cas de traite des êtres humains, nous avons contacté l'association AVIT, spécialisée dans le domaine, pour connaître les démarches à entreprendre. La situation a été prise en charge très rapidement, ils ont pu contacter la LAVI Valais de leurs côtés. Grâce à notre insistance, elle a été prise en charge par les services sociaux après 3-4 semaines.

L'association AVIT a été créée en 2023 sous l'impulsion du Conseiller d'Etat Mathias Reynard.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://avit-vs.ch/association/>

3. Une jeune femme d'environ 40 ans, hospitalisée au RHNE, a appelé notre association à l'aide car elle a subi plusieurs violences, sous différentes formes. Elle s'est retrouvée hospitalisée à la suite d'une agression à son domicile par des dealers. Elle a des antécédents de toxicomanie et a été victime d'un ancien dealer proxénète afin que la dette soit remboursée.

L'appartement s'est retrouvé sans-dessus-dessous et elle a été brûlée vive. Nous sommes allés lui installer une alarme de porte, lui avons apporté un bouton MONSHERIF, fait installer sorority et fourni un sac d'hygiène. En date du vendredi 13 juin 2025, elle nous a appelés en présence de son psychiatre qui nous a remercié gracieusement car nous avons pu offrir une aide concrète à sa patiente. D'autres organismes, tel que la SAVI, n'ont pas pu répondre concrètement.

4. Une dame habitant près de Vevey, d'environ 50 ans, nous a appelé début juin. Elle avait une relation avec un homme qui s'est permis de l'agresser verbalement. Lorsque l'ex-mari de cette dernière est intervenu pour la défendre, il s'est fait menacer de mort. Cette dame s'est rendue à la gendarmerie pour connaître les démarches à entreprendre. Lorsqu'elle a donné le nom de son agresseur, les gendarmes ont fait quelques vérifications du passif de cet homme, ils se sont rendu compte qu'il était dangereux. Une dénonciation a été faite pour ces agressions. Depuis, il continuait de venir sans arrêt la harceler devant son travail, ce qui l'empêchait de sortir. Elle a fait appel à la LAVI afin d'être soutenue et entendue,

Malheureusement, il lui a été répondu « qu'il y avait beaucoup de demandes et qu'ils la rappelleraient quand ils auraient le temps ». Ce qui n'a jamais été fait, malheureusement. Nous lui avons fourni un bouton MONSHERIF avec l'application sorority ainsi qu'un sac d'hygiène. Elle s'est sentie écoutée et soutenue, elle est en sécurité et commence à sortir doucement.

5. Début juin 2025, une dame travaillant dans une crèche nous a écrit, par le biais d'instagram, pour un enfant de 4 ans. Elle nous rapportait que l'enfant était très, voire trop mûr pour son âge, qu'il racontait de manière spontanée les violences vécus par le papa à la maison. La maman a été convoquée le mardi suivant. D'après les dires de la dame de la crèche, il semblait que la maman se sentait isolée, car d'origine portugaise. Elle racontait quelques scènes de violence pour ensuite se rétracter. La maman nie qu'il y ait de la violence à la maison. La référente de la crèche nous a demandé que faire car elle se sentait démunie. Après plusieurs échanges de mails et d'appels auprès de différents avocats (Me Anne Reiser et Me

Lorella Bertani), nous lui avons indiqué la marche à suivre :

- Une dénonciation auprès du Ministère Public, avec une demande d'audition EVIG (acronyme d'Enfant Victime d'Infraction Grave) et une dénonciation auprès de la Justice de Paix.

La référente de la crèche tente de convaincre la direction de dénoncer le cas, mais avec grandes difficultés. Elle nous a informés craindre de perdre son travail si elle faisait la dénonciation elle-même. Pour qu'elle puisse protéger cet enfant de la violence sans risquer son travail, nous lui avons proposé de faire nous-même la dénonciation et de porter la procédure en notre nom.

Contrairement à d'autres associations similaires, nous allons à la rencontre des personnes victimes de violences. Ce qui ne se fait nulle part ailleurs en Suisse romande.

Grâce à un réseau qui grandit au fil des années, nous pouvons offrir une aide concrète sur le terrain, ce qui manque cruellement dans les infrastructures actuelles.

Nous pouvons offrir plusieurs systèmes complémentaires à ce qui est déjà en place afin de sécuriser les victimes de violences. Elles se sentent entendues, écoutées, soutenues et à nouveau en sécurité chez elle et dans la rue, grâce à nos interventions.

Nous Clôturons ce rapport d'activité pour notre Assemblée Générale qui se tient le samedi 13 juin 2026, au pavillon communal à Rossens (Terrain de foot).

Nous profitons de remercier chaleureusement les entreprises suivantes :

L'entreprise Condis à Rossens, qui nous a fait un don de CHF 2'500.- en 2025,

La société Healthcarwireless, ainsi que son administrateur, Mr Jean-Luc Michoud, qui met à disposition de notre association un système de géolocalisation pour les victimes de violences en Suisse.

Nous remercions également Mme Laure Haldimann pour son aide précieuse lors de l'inscription au Registre du Commerce en 2025.

Finalement, nos remerciements chaleureux vont à chacun-e de nos bénévoles sans qui nous ne pourrions rien faire.